

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

OBJET DU MARCHE

CHERBOURG (50) - Port militaire de Cherbourg - Construction d'un nouvel Ensemble d'Alimentation et de Loisirs (EAL) – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour la réalisation d'une étude de faisabilité (EF), l'élaboration du Programme (PROG) et l'assistance à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre privée (MOP) ou d'un marché global (conception-réalisation)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P)

PERSONNE PUBLIQUE

ETAT- MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
Quartier Margueritte - BP14 - 35998 Rennes cedex 9

CONDUITE OPERATION

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest

Sous-Direction Investissement- Bureau de conduite d'opération de Cherbourg
BCRM Cherbourg – Avenue des Travaux Maritimes
CC04 - 50115 Cherbourg-en-Cotentin Cedex

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	3
1.1. CONTEXTE	3
1.2. LOCALISATION	3
1.3. EMBLEMES IDENTIFIES POUR L'OPERATION	4
1.4. SCENARIOS.....	5
1.5. DESCRIPTION DES ACTIVITES	5
1.6. MAINTIEN EN ACTIVITE DE LA SECTION VIVRE.....	7
ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ	7
ARTICLE 3. NIVEAU D'AVANCEMENT DE L'OPERATION	7
ARTICLE 4. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ (PARTIE TECHNIQUE N°1).....	7
4.1. GENERALITES.....	8
4.2. ÉTAPE 1 : DEFINITION DES OBJECTIFS & RECUEIL DES INFORMATIONS	8
4.3. ÉTAPE 2 : ANALYSE FONCTIONNELLE	9
4.4. ÉTAPE 3 : ANALYSE DE L'EXISTANT, DES OPPORTUNITES	9
4.5. ÉTAPE 4 : CONTROLE DE FAISABILITE FONCTIONNELLE, TECHNIQUE ET FINANCIERE.....	10
4.6. PARTICIPATION ET ANIMATION DES REUNIONS.....	12
ARTICLE 5. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU PROGRAMME (PARTIE TECHNIQUE N°2)	12
5.1. GENERALITES.....	12
5.2. ANALYSE URBANISTIQUE, ARCHITECTURALE ET REGLEMENTAIRE	13
5.3. REDACTION DU PROGRAMME	13
5.4. PARTICIPATION ET ANIMATION DES REUNIONS.....	15
ARTICLE 6. ASSISTANCE A LA PASSATION DU MARCHÉ (TRANCHE OPTIONNELLE – PARTIE TECHNIQUE N°3)	16
6.1. OBJECTIFS DE LA MISSION	16
6.2. ASSISTANCE A LA PREPARATION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	16
6.3. ASSISTANCE EN PHASE CANDIDATURE	16
6.4. PARTICIPATION A LA COMMISSION TECHNIQUE D'ANALYSE DES CANDIDATURES	17
6.5. ASSISTANCE EN PHASE CONSULTATION.....	17
6.6. PARTICIPATION A LA COMMISSION TECHNIQUE D'ANALYSE DES OFFRES.....	17
6.7. ASSISTANCE AUX TRAVAUX DU JURY	18
6.8. ASSISTANCE EN PHASE DE NEGOCIATIONS	18
ARTICLE 7. LISTE DES ANNEXES.....	19

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1. Contexte

Le restaurant actuel « Rochambeau », implanté au sein du port militaire de Cherbourg (Bât. 150), est aujourd'hui inadapté aux normes actuelles et ne répond plus aux besoins fonctionnels des usagers, ni aux enjeux logistiques du site.

Construit il y a plus de 40 ans, il constitue l'unique point de restauration régalien de la Base de Défense de Cherbourg (BdD CBG).

Afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels civils et militaires, tout en renforçant la résilience opérationnelle de la BdD CBG, le projet vise la création d'un nouvel **Ensemble d'Alimentation et de Loisirs (EAL)**.

Ce projet pourra prendre la forme :

- soit d'une **construction neuve** sur l'un des emplacements identifiés ;
- soit d'une **réhabilitation lourde** du bâtiment abritant le restaurant actuel.

L'objectif est de regrouper, au sein d'un bâtiment unique ou de deux bâtiments à proximité immédiate, les activités suivantes :

- restauration collective (capacité de 700 convives) ;
- zone loisirs comprenant un bar et une boutique ;
- section vivres (actuellement située à 2 km du restaurant Rochambeau) ;
- espace ATLAS (accueil, service de proximité, habillement, etc...)

Ce nouvel EAL est désigné comme lieu de confinement pour les agents de la Base de Défense de Cherbourg (environ 2000 personnes) en cas d'alerte nucléaire. Il devra permettre le stockage sécurisé de comprimés d'iode et de réserve d'eau. Les installations devront permettre une coupure complète de la ventilation et des entrées d'air extérieur, afin d'assurer la protection des occupants.

1.2. Localisation

Le projet est situé dans l'enceinte sécurisée du port militaire de Cherbourg, au nord du département de la Manche (50). L'accès à ce site est réglementé.



Figure 1 : Plan de situation – Port militaire de Cherbourg

1.3. Emplacements identifiés pour l'opération

Trois emplacements sont identifiés pour accueillir le nouvel EAL :

Emplacement	Localisation	Caractéristiques
1	Emprise de l'ancienne école atomique	Déconstruction du bâtiment « A » (Bât. 152) et construction neuve <i>*les bâtiments C, D et E seront déconstruits dans le cadre d'un projet distinct, préalable à la présente opération.</i> Emprise au sol : 5 550 m ² Surface utile du bâtiment « A » (Bât. 152) à déconstruire : 7 500 m ²
2	Terrain devant l'actuel bâtiment Rochambeau	Construction neuve Emprise au sol : 2 900 m ²
3	Bâtiment Rochambeau (Bât. 150)	Réhabilitation lourde Emprise au sol : 2 600 m ² Surface utile bâtiment : 4 200 m ²

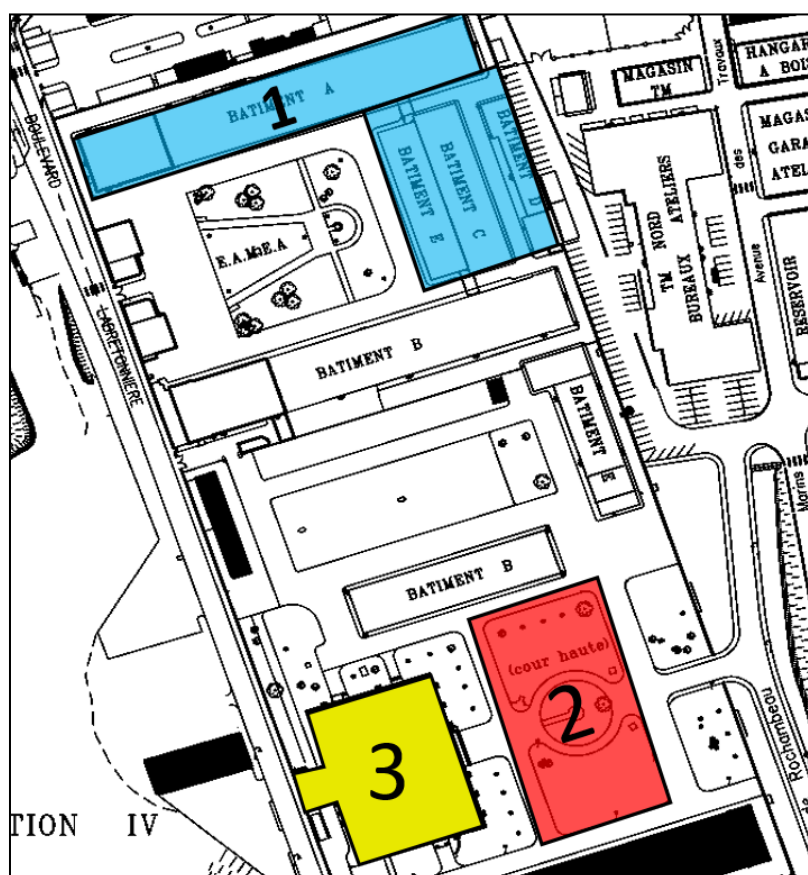


Figure 2 : Localisation des emplacements identifiés

1.4. Scénarios

Cinq (5) scénarios sont retenus dans le cadre de cette étude.

Un tableau comparatif des différents scénarios est joint à ce marché (cf. **Annexe 2.1**).

Ils ont pour but d'analyser les différentes configurations possibles d'implantation du nouvel EAL, en prenant en compte la faisabilité technique, les usages, la logistique, le coût global et la cohérence fonctionnelle.

Scénario	Description synthétique
1	Construction neuve d'un EAL complet sur l'emplacement n°1 (bâtiment A ancienne école atomique), avec déconstruction de l'actuel restaurant Rochambeau et aménagement d'un parking en lieu et place.
2	Construction neuve d'un EAL complet sur l'emplacement n°2 (devant Rochambeau), avec déconstruction de l'actuel restaurant Rochambeau et aménagement d'un parking en lieu et place.
3	Construction neuve d'un EAL réduit (uniquement restaurant et section vivres) sur l'emplacement n°2 (devant Rochambeau), et réhabilitation de l'actuel bâtiment Rochambeau pour conserver les fonctions loisirs (bar et boutique) et l'espace ATLAS.
4	Construction neuve d'un restaurant sur l'emplacement n°2 (devant Rochambeau), et réhabilitation de l'actuel bâtiment Rochambeau pour accueillir la sections vivres et conserver les fonctions loisirs (bar et boutique) et l'espace ATLAS.
5	Réhabilitation lourde de l'actuel bâtiment Rochambeau pour accueillir l'ensemble des fonctions y compris section vivres. Mise en place d'un restaurant provisoire durant les travaux.

1.5. Description des activités

Le futur EAL regroupera dans un bâtiment unique ou dans deux bâtiments voisins les activités suivantes : restauration collective, fonctions loisirs (bars et boutique), section vivres et espace ATLAS.

NOTA : Les spécificités techniques, organisationnelles et dimensionnelles de chaque activité sont détaillées dans les fiches d'expression du besoin jointes à ce présent marché (cf. **Annexes 2.2, 2.3 et 2.4**)

a) Restauration collective

Le futur restaurant, de type ERT, assurera les repas régaliens à destination des personnels civils et militaires du Ministère des Armées, ainsi que des ayants droit présents sur le port militaire de Cherbourg.

Il fonctionnera 7 jours sur 7, pour les trois services : petit déjeuner, déjeuner et dîner.

Le restaurant devra permettre d'accueillir 700 convives, de plain-pied, et respecter les normes réglementaires en vigueur.

Les locaux nécessaires à cette activité incluent notamment : salle de restauration cloisonnées modulaires, cuisines, vestiaires et sanitaires, chambres froides, etc.

b) Fonctions loisirs (bar et boutique)

Le bar et la boutique constituent des espaces de convivialité et de service destinés à compléter l'offre de restauration.

- le bar proposera une offre de boissons et snacking (service au comptoir et à emporter);
- la boutique proposera des produits de première nécessité ou de consommation courante, des souvenirs, avec un espace de stockage attenant.

La localisation du bar et de la boutique au sein du bâtiment de la restauration ou à proximité immédiate permet :

- aux utilisateurs de bénéficier des prestations du cercle de la BdD lors de la pause méridienne ;
- une gestion centralisée qui permet de simplifier les différentes actions des agents ainsi que de partager les ressources du cercle BdD;
- de mutualiser le quai de livraison du nouvel ensemble EAL.

Les locaux nécessaires à cette activité incluent notamment : bar intérieur avec une terrasse extérieure, boutique avec salle de stockage, etc.

c) Section vivres

La section vivres est chargée de l'approvisionnement, du stockage et de la délivrance des vivres pour le restaurant de la Base de Défense et les bâtiments de la Marine basés à Cherbourg ou sous contrôle opérationnel COMNORD en Manche mer du Nord. La capacité de stockage doit permettre d'assurer un stock de denrées (épicerie, boissons, produits congelés) de 21 jours pour raison opérationnelle.

Actuellement, la section vivres est localisée à 2 km du restaurant Rochambeau, dans l'emprise de l'îlot Sud.

Dans le cadre de l'opération « Libération de l'îlot Sud du port militaire », il a été décidé le rapprochement de la section vivres avec le service de restauration.

Son rapprochement avec le restaurant est recherché pour améliorer l'efficacité logistique, mutualiser certaines installations (quai de livraison, chambres froides, etc.).

Les locaux nécessaires à cette activité incluent notamment : zones de stockage froid négatif et positif, zone de stockage à température ambiante, zone de stockage engins de manutention, qui de déchargement, bureaux, vestiaires et sanitaires, etc.

d) Espace ATLAS

L'espace ATLAS est un service de proximité destiné aux agents soutenus: accueil, retrait de colis, habillage, prestations diverses.

Il devra être visuellement identifiable, accessible, et proche du restaurant, afin d'être fréquenté facilement durant la pause méridienne (80% des prestations sont délivrées aux soutenus entre 11h et 14h). Il sera dimensionné pour accueillir 20 personnes en même temps lors des pics de fréquentation.

Les locaux nécessaires à cette activité incluent notamment guichets d'accueil, bureaux, zone casier-courrier, local sécurisé, local coiffeur, etc.

1.6. Maintien en activité de la section vivres

La section vivres, mentionnée au § [1.5.c](#), doit rester en activité à compter de son déménagement de l'îlot Sud (2030) et jusqu'à la réception du nouvel EAL. Une solution de transition provisoire devra donc être étudiée dans le cadre de l'étude de faisabilité.

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) a pour objet une Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) programmist pour la réalisation d'une étude de faisabilité (EF), d'un programme (PROG) et en tranche optionnelle, l'assistance à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre privée (MOP) ou d'un marché global (conception-réalisation).

Au stade faisabilité, le programmist sera tenu de fournir des réponses concernant les cinq (5) scénarios mentionnés à l'article 1.4. Pour chacun des scénarios, le programmist devra estimer le coût total et fournir une décomposition détaillée des coûts.

Le présent CCTP a pour objet de définir le contenu de chaque partie technique.

Le marché comprend trois parties techniques définies ci-après dans deux tranches :

Tranche ferme :

Partie technique n° 1 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de l'étude de Faisabilité (EF)

Partie technique n° 2 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du Programme (PROG)

Tranche optionnelle :

Partie technique n° 3 – Assistance à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre privée (MOP) ou d'un marché global (conception-réalisation)

D'une façon générale et afin de faciliter la communication, le conducteur d'opération (CO) sera le seul interlocuteur du titulaire du marché d'AMO. Il sera le coordinateur de l'ensemble de la mission et par extension, de l'ensemble des parties du présent marché entre le titulaire et la maîtrise d'ouvrage.

Le titulaire peut à tout moment prendre contact avec les différents acteurs de la maîtrise d'ouvrage et les parties-prenantes afin d'obtenir tous les renseignements ou précisions nécessaires à la réalisation de sa mission. Il convient d'en rendre compte obligatoirement au CO par courriel ou téléphone dans un premier temps.

ARTICLE 3. NIVEAU D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

La Revue d'Expression des Besoins (REB) a été réalisée et la fiche commande d'étude est validée.

ARTICLE 4. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ (PARTIE TECHNIQUE N°1)

Modalité de démarrage = Démarrage sur OS

4.1. Généralités

L'étude de faisabilité a pour but de vérifier la « faisabilité » du projet envisagé vis-à-vis à différentes contraintes d'urbanisme, géotechniques, environnementales, calendaires, financières. C'est un document socle pour la phase programme et le déroulé global de l'opération.

Le titulaire devra impérativement respecter les directives et recommandations des documents joints en **Annexes 1.1, 1.2 et 1.3**, à savoir :

- l'instruction ministérielle n°1707/ARM/CAB relate aux infrastructures du Ministère des Armées du 25/10/2021 ;
- le guide d'application de l'instruction ministérielle n°1707/ARM/CAB ;
- le guide de recommandations pour la programmation, la conception et les réalisations des ensembles de restauration du ministère des armées (Version A, juillet 2018).

L'étude de faisabilité concernera les cinq (5) scenarios présentés au § 1.4, ainsi que le maintien en activité de la section vivres présenté au § 1.6. et sera réalisée en 4 étapes définies ci-après.

4.2. Étape 1 : Définition des objectifs & recueil des informations

À partir des Fiches d'Expressions de Besoins (FEB) fournies en **Annexes 2.2, 2.3 et 2.4**, en concertation avec les parties prenantes, le prestataire définit les objectifs, les besoins, les performances, les contraintes à atteindre et les opportunités possibles.

Une équipe projet sera constituée avec les représentants de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que les personnes habilitées et concernées par l'opération. Elle sera chargée de définir ensemble les objectifs fondamentaux de l'opération.

Les décisions importantes et les validations seront prises suite à la **Revue de Concertation initiale (RCi)**. Il appartiendra au prestataire d'animer les réunions, de collecter et de synthétiser les informations émises par l'équipe projet.

La première réunion de travail permettra au titulaire du marché, de lancer son étude après:

- l'identification des différents interlocuteurs ;
- la prise en compte des contraintes calendaires ;
- la présentation des objectifs et de la démarche de l'étude de faisabilité et de programmation aux interlocuteurs ;
- l'information générale et sensibilisation des responsables et personnels concernés ;
- la définition des procédures de travail ;
- la prise de rendez-vous pour les entrevues fonctionnelles ;
- le choix du rythme, des personnes à convier, du lieu, de l'ordre du jour des réunions de travail ;
- l'établissement des convocations et compte-rendu de réunions.

Le titulaire aura pour mission :

- d'arrêter les principes du recueil des informations (entrevues, enquêtes, questionnaires, analyse visuelle) ;

- de préparer les supports de recueil des informations ;
- de rechercher tous les documents existants sur le sujet traité ;
- de proposer les visites du site si nécessaire.

La recherche de l'information se fera auprès de toutes les personnes concernées par la nature ou la destination de l'opération. Les entretiens revêtiront un caractère confidentiel et ne pourront pas être divulgués à qui que ce soit.

Ils seront réalisés par le titulaire de manière à pouvoir les traduire dans l'étude de faisabilité et le programme sans aucune interprétation particulière.

Le titulaire s'attachera à traiter l'information avec cohérence : analyse, synthèse, rigueur, communication et validation.

Le titulaire devra également intégrer les recommandations du guide pour la programmation, la conception et la réalisation des ensembles de restauration du ministère des armées (Version A, juillet 2018) fourni en **Annexe 1.3**.

Le contexte actuel induit des exigences de performances énergétiques (PE) accrues. A ce titre, l'opération doit réduire les consommations du bâtiment, améliorer le confort des usagers (4 saisons) et diminuer les émissions de GES. Le titulaire devra prendre en considération le contexte géographique spécifique du projet, notamment la proximité de la mer, les précipitations pluvieuses et les vents violents. Il devra également intégrer tous les aspects relatifs à la ventilation du bâtiment, ainsi qu'à la production et à la gestion du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

Le maître d'ouvrage propose l'utilisation des énergies renouvelables et offre la possibilité d'intégrer ces solutions dans le projet.

4.3. Étape 2 : Analyse fonctionnelle

Cette étude vise à comprendre et appréhender la «vie» de l'ouvrage / son fonctionnement général. En d'autres termes, cela signifie examiner attentivement la structure des activités, les rôles, les différentes pratiques, les connexions et les mouvements, la répartition des espaces fonctionnels, les exigences en matière de d'entretien et de maintenance, etc.

Le titulaire devra réaliser une analyse fonctionnelle par scénario, soit **cinq (5) schémas**, avec la proposition de pistes d'améliorations.

4.4. Étape 3 : Analyse de l'existant, des opportunités

Après avoir analysé les différents documents cadres, cette étape amènera le titulaire à analyser les caractéristiques du site (physiques, insertion, infrastructures environnantes, ...), les acteurs, les contraintes opérationnelles du site et celles applicables à la réalisation de l'opération.

Cette étape comprendra notamment :

- une description et analyse de l'existant, de l'environnement via un reportage photos* ;
- une synthèse des enjeux et des besoins relatifs au projet ;
- la collecte des données physiques relatives au site ;
- l'état de « l'art » des différentes contraintes applicables au site et à l'opération ;

- les interfaces avec les différents acteurs ;
- une compilation des incertitudes et des risques.

** La prise de photographies devra faire l'objet d'une demande d'autorisation au préalable et les photographies devront être validées par l'officier de sécurité du port militaire de Cherbourg avant toute diffusion.*

En d'autres termes, cela signifie examiner attentivement la structure des activités, les rôles, les différentes pratiques, les connexions et les cheminements internes, la répartition des espaces fonctionnels, les exigences en matière de d'entretien et de maintenance, etc.

Le maître d'ouvrage transmet toute information, dont il a connaissance et qui peut influencer la faisabilité et la programmation de l'opération. Le maître d'ouvrage et le titulaire établissent la liste des différents organismes détenteurs d'informations ou qui seront appelés à délivrer un avis. Le titulaire collecte auprès de ces organismes les informations réglementaires applicables à l'opération envisagée.

4.5. Etape 4 : Contrôle de faisabilité fonctionnelle, technique et financière

L'étude de faisabilité a pour but de vérifier la « faisabilité » de l'opération. Après analyse de l'ensemble des informations recueillies au cours des étapes précédentes, le titulaire du marché **établira et contrôlera la faisabilité de l'opération pour les 5 scénarios.**

À ce titre, il est attendu du prestataire le contrôle des différents scénarios (déconstruction/reconstruction, construction neuve, autre) en décomposant les différentes parties. Le titulaire fournira un tableau comparatif multicritères détaillant et analysant les différents scénarios. Un calendrier estimatif sera également présenté pour chaque scénario, ce qui permettra au maître d'ouvrage de prendre une décision éclairée.

L'étude de faisabilité comprendra au minimum :

- une présentation des contraintes (du site, d'urbanisme, environnementales, opérationnelles du site, coactivités, ...) Cf. § 12 du CCAP une présentation des différents scénarios ;
- un schéma fonctionnel pour chaque scénario avec la différenciation et l'intensité des différents flux (personnels, matériels, ...);
- un descriptif sommaire des travaux / aménagements à réaliser pour chaque scénario ;
- la différenciation et l'intensité des différents flux (personnels, matériels,...);
- des tableaux de surface au minimum en SU et SDO ;
- plans masse sommaire ;
- l'identification des interfaces, en particuliers celles issues des autres opérations et celles d'installation des mobiliers / équipements ;
- le découpage du projet en une ou plusieurs opérations pour chaque scénario envisagé. Il peut s'agir par exemple d'un découpage technique (construction puis démolition par exemple). pour le scénario réhabilitation ; un planning prévisionnel (y/c les délais induits par les différentes procédures administratives) ;
- l'identification et la caractérisation des incertitudes et des principaux risques financiers, calendaires, techniques... ainsi que ceux liées aux interfaces, basées sur une analyse préliminaire des risques pour chaque scénario ;

- une estimation préliminaire du coût global de possession de l'opération, c'est-à-dire intégrant les coûts de fonctionnement et de maintenance (sans incertitude financière mais avec une analyse fine et quantifiée du risque) pour chaque scénario, ce qui permettra au maître d'ouvrage de prendre une décision éclairée. À ce titre, il est attendu pour chaque scénario une décomposition des coûts de construction en 5 postes: les parties restauration et bar, le pôle atlas, la section vivres, les démolitions, les réaménagements des abords (y compris parking). L'objectif est de connaître la répartition financière entre les différents financeurs du projet ;
- une prévision calendaire financière indiquant les années de financement et la répartition des paiements en coût des facteurs à une date donnée (mois et année) ;
- une liste de toutes les investigations nécessaires (diagnostics, sondages, relevés...) et ou études complémentaires à commander par le SID Nord-Ouest ;
- une synthèse des normes environnementales et réglementaires applicables (HACCP, incendie, accessibilité, cybersécurité*, etc.) ;
- un tableau comparatif multicritères détaillant et analysant les différents scénarios.

*Le titulaire devra remettre au conducteur d'opération une fiche de détection des Systèmes Industriel d'Infrastructure (S2I) dont le modèle est fourni en annexe IV.

A la remise de l'EF au SID Nord-Ouest, le titulaire pourra être amené à mettre à jour son étude à deux reprises suite à l'analyse du conducteur d'opération et des services d'expertises du SID-NO et à la suite de la commission d'Examen des Projets d'Infrastructure locale. Le titulaire ne participera pas à cette commission.

L'EF mise à jour sera remise sous 2 semaines, à partir de la date de réception des observations transmises par courriel, au maître d'ouvrage en version informatique.

L'EF finale sera transmise aux différents maîtres d'ouvrage bénéficiaires par le service constructeur, une réunion de Concertation Initiale (RCi) est organisée par les soins du maître d'ouvrage bénéficiaire.

À l'issue de la RCi, les bénéficiaires devront se prononcer sur le scénario qu'ils retiennent au regard des éléments exposés supra. Cette décision est indispensable au lancement de la phase programme. Le coût estimé à l'étude est forfaitaire et demandera à être réétudié en phase « programme », au regard de la solution retenue.

L'EF finalisée (post RCi) sera remise sous 2 semaines, à partir de la date de la réunion, au maître d'ouvrage en version informatique.

4.6. Participation et animation des réunions

Le titulaire doit effectuer une visite sur place suivie d'une réunion de lancement, afin de se s'acclimater à l'environnement général du site, aux différentes entités et au fonctionnement global de l'organisation, et de lancer sa mission.

Un point de situation, portant sur l'avancement des prestations, sera réalisé tous les 15 jours durant toute la mission, entre le titulaire et le conducteur d'opération. Ces points pourront s'effectuer à distance.

Le titulaire devra participer à la réunion inter services de validation de l'étude lors de la Réunion de Concertation Initiale (RCi). Au préalable un support sera préparé entre le titulaire et le conducteur d'opération.

À l'issue de la présentation de l'étude de faisabilité par le titulaire et le CO lors de la RCi, le titulaire du marché reprendra l'ensemble des documents (y/c les annexes) pour qu'ils soient conformes aux modifications et ajustements validés au cours de cette réunion.

Les réunions seront organisées sur le port militaire de Cherbourg.

Le titulaire devra prévoir l'ensemble des réunions nécessaires à la réalisation de sa mission. Il prévoira au **minimum 6 réunions** (y compris réunion de lancement et la RCi).

ARTICLE 5. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU PROGRAMME (PARTIE TECHNIQUE N°2)

5.1. Généralités

Ce document sera l'un des principaux documents contractuels utilisés pour la consultation de l'équipe de conception (MOE).

Le titulaire devra fournir un **programme détaillé d'un niveau suffisant pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre privée (MOP) ou d'un marché de conception-réalisation.**

A partir des besoins formulés par les utilisateurs, de l'étude de faisabilité finalisée, du PV de la RCi et de l'expression détaillée des besoins, les étapes de programmation suivantes devront permettre au maître d'ouvrage, sur la base des choix qu'il aura effectués, de formuler de manière précise sa commande à l'équipe de conception.

Le titulaire intégrera également les données des diagnostics, des investigations et des études complémentaires réalisées entre les études de faisabilité et le programme par le SID Nord-Ouest.

Pour ce faire, le programmeur doit :

- consolider les études préalables ;
- traduire l'étude de faisabilité en commande explicite et compréhensible par la maîtrise d'œuvre ;
- affiner chacune des thématiques de l'étude de faisabilité au regard du niveau d'information requis pour la maîtrise d'œuvre.

Le titulaire et son équipe doit fonder sa réflexion sur une analyse fine de la situation actuelle, de l'état des lieux et de l'art, basée notamment sur le recueil des données, afin de pouvoir en analyser les informations disponibles. Les données caractéristiques du site pourront être fournies par le maître d'ouvrage et les utilisateurs, dans la mesure où ceux-ci en disposent.

5.2. Analyse urbanistique, architecturale et réglementaire

Cette mission amènera l'équipe de programmation à analyser le site sous son aspect urbanistique, architectural et réglementaire. L'AMO programmeur devra aussi appréhender le volet environnemental.

Cette étape comprendra, notamment :

- une étude des dispositions d'urbanisme applicables en tenant compte du fait que, au sein du port militaire de Cherbourg, nous ne sommes pas soumis aux réglementations d'urbanisme classiques, telles que l'obtention d'un permis de construire.
- une analyse des éléments architecturaux (y compris paysagers) pouvant retenir l'attention ;
- un examen exhaustif du cadre réglementaire en vigueur applicable à l'opération (ERT, Code du travail, HACCP, sécurité incendie, accessibilité, ICPE, IOTA, RE2020, ...) ;

Le maître d'ouvrage transmet toute information, dont il a connaissance et qui peut influencer la faisabilité et la programmation de l'opération. Le maître d'ouvrage et le titulaire établissent la liste des différents organismes détenteurs d'informations ou qui seront appelés à délivrer un avis. Le titulaire collecte auprès de ces organismes les informations réglementaires applicables à l'opération envisagée.

Après analyse de tous ces éléments, le titulaire signale, le cas échéant, les actions qu'il serait nécessaire d'engager pour lever les obstacles et contraintes à la réalisation du projet.

5.3. Rédaction du programme

Modalité de démarrage = Démarrage sur OS
--

Le programme intégrera, au minimum, les éléments suivants :

- une présentation de l'opération ;
- le contexte, l'analyse du site, l'urbanisme et les servitudes ;
- le programme général et fonctionnel (PGF) ;
- les réseaux existants et à créer ;
- les besoins des utilisateurs et exigences fonctionnelles (y compris avec un bilan des surfaces) ;
- les exigences du programme (réglementaires, environnementales, surfacique, maintenance et d'entretien...) Cf. § 12 du CCAP ;
- le tableau des surfaces au minimum en SU et SDO ;
- le programme technique détaillé ;
- les modalités de réalisation y compris les attendus des intervenants du Ministère des Armées en interfaces ;
- le calendrier prévisionnel avec proposition de phasage ;
- l'estimation du coût global de possession de l'opération (sans incertitude financière mais avec une analyse fine et quantifiée du risque). A ce titre, il est attendu une décomposition des coûts de construction en 7 postes : la partie restauration, les espaces loisirs (bar et boutique), l'espace ATLAS, la section Vivres (hors vivres restauration), la démolition de l'actuel bâtiment Rochambeau, la démolition du

bâtiment A, les réaménagements des abords (y compris parking). L'objectif est de connaître la répartition financière entre les différents financeurs du projet ;

- la détermination et l'estimation des risques ;
- une note pour guider la MOE sur les préconisations (proscription et prescription) architecturales, techniques, fonctionnelles, environnementales ;
- une comparaison avec les coûts de l'étude de faisabilité avec une note d'analyse ;
- la planification budgétaire ;
- les annexes (documents d'urbanismes, fiches espaces, documents cadres, ...).

Pour la rédaction de son programme, le titulaire s'inspirera notamment des items suivants:

- présentation de l'ouvrage ;
- la mise à jour de l'analyse de l'existant, des intrants, des opportunités repris de l'étude de faisabilité ;
- approche générale des besoins ;
- approche détaillée fonction par fonction, utilisateurs par utilisateurs, exploitants par exploitants ;
- traduction des attentes fonctionnelles en termes de surfaces ;
- prescriptions techniques détaillées par corps d'état en vue de l'amélioration des performances énergétiques et du confort d'usages ;
- fiches espaces traduisant les équipements requis espace par espace.

Des réunions de travail pourront être mises à profit afin d'obtenir des compléments d'informations auprès des utilisateurs, non évoqués dans l'étude de faisabilité ou l'expression des besoins détaillée.

A la remise du programme au SID Nord-Ouest, le titulaire pourra être amené à mettre à jour son étude à deux reprises suite à l'analyse du conducteur d'opération et des services d'expertises du SID-NO et à la suite de la commission d'Examen des Projets d'Infrastructure locale. Le titulaire ne participera pas à cette commission.

Le programme mis à jour sera remis sous 2 semaines, à partir de la date de réception des observations transmises par courriel, au maître d'ouvrage en version informatique.

Le programme final sera transmis aux différents maîtres d'ouvrage bénéficiaires par le service constructeur, une revue de programme est organisée par les soins du SID Nord-Ouest.

À l'issue de la revue de programme (approbation du programme et cristallisation du besoin), le titulaire reprendra l'ensemble des documents (y compris les annexes) pour qu'ils soient conformes aux modifications et ajustements évoqués en séance et souhaités par le service constructeur, les bénéficiaires voire l'utilisateur.

Le titulaire transmettra après la revue de programme deux versions du programme finalisé :

- le programme destiné à la maîtrise d'ouvrage ;
- le programme en version réduite (notamment sans les aspects financiers) destiné à l'opérateur économique.

Les PROGRAMMES finalisés post-RP (complet et réduit) seront remis dans un délai de 3 semaines, à compter de la date de la réunion, au maître d'ouvrage en version informatique.

5.4. Participation et animation des réunions

Une réunion sur site fera office de lancement de la partie technique programme. Une ou plusieurs réunions suivront afin de valider des points et faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes.

Un point de situation, portant sur l'avancement des prestations, sera réalisé tous les 2 semaines durant toute la mission, entre le titulaire et le conducteur d'opération. Ces points pourront être réalisés à distance.

Le titulaire participera et animera la revue de programme (RP), au préalable un support sera préparé entre le titulaire et le CO. Il rédigera le compte-rendu à l'issue de la RP.

Les réunions seront organisées sur le port militaire de Cherbourg.

Le titulaire prévoira **au minimum 4 réunions en présentiel** (y compris réunion de lancement et revue de programme).

ARTICLE 6. ASSISTANCE A LA PASSATION DU MARCHE (TRANCHE OPTIONNELLE – PARTIE TECHNIQUE N°3)

Dans le cadre de la **tranche optionnelle** du présent marché, le titulaire devra assister le maître d'ouvrage au cours de la phase de passation du marché.

Il est envisagé pour l'établissement des études de conception pour le futur Ensemble d'Alimentation et de Loisirs (EAL) du site de Cherbourg, la passation d'un marché de conception-réalisation via une procédure négociée avec examen des offres par un jury ou la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec concours sur esquisse.

6.1. Objectifs de la mission

L'objectif de cette phase est d'apporter un appui méthodologique et technique dans la sélection de l'opérateur (MOE, groupement...), à travers une analyse approfondie des candidatures puis des offres comprenant un avant-projet sommaire ou une esquisse.

L'analyse devra permettre d'évaluer :

- la capacité des opérateurs à répondre aux exigences fonctionnelles et techniques du programme validé ;
- la qualité, la cohérence et la faisabilité de l'avant-projet sommaire remis en phase offre ;
- la pertinence de l'organisation, du planning et des moyens humains et matériels proposés.

6.2. Assistance à la préparation du dossier de consultation

Durant la préparation à la consultation, le titulaire devra réaliser les missions suivantes :

- mettre à jour éventuellement le programme ;
- proposer les critères techniques et financiers de sélection des candidatures et des offres ;
- insérer un critère environnemental, une clause et/ou des spécification techniques, et prévoir une pénalité en cas de non respects de ces dispositions. (Cf. § 12 du CCAP) ;
- élaborer des grilles de notation adaptées à la nature du projet ;
- émettre un avis sur le règlement de consultation et des pièces du dossier de consultation.

6.3. Assistance en phase candidature

A l'issue de la phase d'appel à candidatures et après transmission au titulaire des pièces des candidatures nécessaires, il établira un rapport d'examen des candidatures selon les critères fixés au règlement de la consultation « phase candidature ».

Le rapport comprendra au minimum :

- une évaluation des compétences techniques, architecturales, méthodologiques et financières des groupements candidats ;
- une analyse des références dans des projets similaires (conception-réalisation en site contraint, restauration collective, environnement sécurisé...);
- une fiche d'analyse comparatives des candidats ;

- une note de synthèse et de recommandations sur les opérateurs à retenir pour la phase offre.

6.4. Participation à la commission technique d'analyse des candidatures

Le titulaire sera désigné comme membre à part entière de la commission technique d'analyse des candidatures.

Cette commission aura lieu dans les locaux du maître d'ouvrage à Cherbourg ou à Rennes.

Le titulaire devra préparer un support de présentation pour la commission technique de sélection des candidatures.

Le titulaire établira un compte-rendu de la commission technique.

Le titulaire ne participera pas au jury de sélection des candidatures.

À l'issue du jury pour la sélection des candidatures, il sera retenu 3 candidats dans le cas d'une conception-réalisation ou de 5 candidats dans le cas d'un concours sur esquisse.

6.5. Assistance en phase consultation

Pendant la période de consultation des entreprises, le titulaire devra apporter, sur sollicitation du conducteur d'opération, les éléments de réponse nécessaires aux questions posées par les candidats par le biais des fiches de clarification. Les réponses, rédigées avec soin, seront communiquées par courriel au conducteur d'opération dans un délai fixé au CCAP.

Au cours de la phase de consultation, le titulaire sera éventuellement amené à mettre à jour le programme.

Le titulaire et ses sous-traitants éventuels s'interdisent toute communication directe avec les candidats en phase de consultation, cela jusqu'à la notification du marché de conception-réalisation. De façon générale, le titulaire et ses sous-traitants s'interdisent tout contact direct avec les entreprises avant que le rapport de présentation du projet de marché ait été signé par le pouvoir adjudicateur.

Il est précisé que les offres des entreprises présentent un caractère de confidentialité, et qu'en conséquence le titulaire et ses sous-traitants éventuels seront tenus de se conformer aux obligations de discrétion précisées à l'article 5.1 du CCAG/PI.

6.6. Participation à la commission technique d'analyse des offres

Le titulaire devra, en tant que membre de la commission technique, participer à l'analyse des offres initiales.

Il devra à ce titre, et en tant que rédacteur du programme de l'opération, vérifier que les offres remises sont conformes aux prescriptions du programme. Il établira un rapport d'analyse factuelle suivants les critères définis aux pièces de consultation.

Le rapport comprendra au minimum :

- une présentation synthétique des offres des candidats ;
- une analyse des avant-projets sommaire ou esquisses remis, au regard du programme (fonctionnalité, optimisation des surfaces, logistique, qualité architecturale, performance énergétique, insertion dans le site) ;

- une évaluation de l'organisation proposée : phasage, coactivité, planification, moyens humains et matériels ;
- une analyse critique des offres financières.

Le rapport des offres initiales indiquera par ailleurs les précisions et les clarifications qui devront être apportées aux offres par les candidats lors des auditions. Le titulaire assistera également le conducteur d'opération dans la rédaction de propositions de négociation. Ces propositions seront présentées au jury, afin qu'il puisse proposer les pistes de négociation au pouvoir adjudicateur.

Le titulaire devra préparer un support de présentation pour la commission technique d'analyse des offres.

Le titulaire participera à la commission technique dans la limite d'une journée. Cette commission a pour objectif de préparer l'examen des offres par le jury.

Le titulaire établira un compte-rendu de la commission technique.

La commission technique aura lieu dans les locaux du maître d'ouvrage à Cherbourg ou à Rennes.

6.7. Assistance aux travaux du jury

Le titulaire devra participer et animer une réunion de présentation des offres au jury, au travers d'une présentation établie par ses soins et validée par le conducteur d'opération.

Il participera aux entretiens des différents candidats. A ce stade, il est projeté la tenue d'un jury avec un entretien des trois candidats, dans la limite de deux jours.

Le titulaire assurera le rôle de rapporteur du jury au côté du conducteur d'opération avec l'établissement du compte-rendu des entretiens avec les candidats et de l'établissement du PV du jury en séance.

La réunion du jury aura lieu dans les locaux du maître d'ouvrage à Cherbourg ou à Rennes.

6.8. Assistance en phase de négociation

A ce stade du projet, il est envisagé la réalisation de deux tours de négociation. Pour les deux tours de négociation, le titulaire devra :

- éventuellement mettre à jour le programme en fonction des pistes de négociation retenue ;
- établir un mémoire de négociation ;
- participer aux éventuelles entretiens de négociation avec les candidats dans la limite de deux jours par tour de négociation et de deux tours de négociation au maximum. Le titulaire assurera le rôle de rapporteur lors des entretiens de négociation au côté du conducteur d'opération avec l'établissement d'un compte-rendu.

A la réception des offres négociées, le titulaire établira le rapport d'analyse factuelle suivants les critères définis aux pièces de consultation de l'opérateur des offres négociées.

Le titulaire devra participer et animer une réunion de présentation des offres au jury, au travers d'une présentation des offres finales établie par ses soins et validée par le conducteur d'opération.

A ce stade, il est projeté la tenue d'un jury d'examen des offres finales sans entretien avec les candidats, dans la limite de deux jours.

Le titulaire assurera le rôle de rapporteur du jury au côté du conducteur d'opération avec l'établissement du PV du jury en séance.

La réunion du jury aura lieu dans les locaux du maître d'ouvrage à Cherbourg ou à Rennes.

ARTICLE 7. LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1.1 - Instruction Ministérielle 1707 relative aux opérations d'infrastructure du Ministère des Armées ;

ANNEXE 1.2 – Guide d'application de l'Instruction Ministérielle 1707 ;

ANNEXE 1.3 – Guide de recommandations pour la programmation, la conception et les réalisations des ensembles de restauration du ministère des armées (Version A, juillet 2018).

ANNEXE 2.1 – Tableau comparatif des scénarios ;

ANNEXE 2.2 – FEB Espace ATLAS ;

ANNEXE 2.3 – FEB Restaurant, bar et boutique ;

ANNEXE 2.4 – FEB Section Vivres.

ANNEXE 3.1 – DTA Bât. 152 – Bâtiment « A » (Bât. 152) Ex. école atomique ;

ANNEXE 3.2 – Carnet de plans – Bâtiment « Rochambeau » (Bât. 170) ;

ANNEXE 3.3 – Carnet de plans – Bâtiment « A » (Bât. 52).

ANNEXE 4 – Fiche de détection de système industriel d'infrastructure